

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC

Le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc siège en séance ordinaire, ce premier jour du mois de juin deux mille vingt-six (1^{er} juin 2026) à 19h00, au centre communautaire, au 520, chemin Déziel à Saint-Mathieu-du-Parc. »

Sont présents à cette séance:

- Éric Gilbert, maire
- Louis Tremblay, conseiller
- Louise Chabot, conseillère
- André Bordeleau, conseiller
- Yves Monette, conseiller
- Michel Langlois, conseiller
- Barthélémy Boisguérin, conseiller

Les membres présents forment le quorum requis par la Loi.

Assiste également à la séance: Marie-Pierre Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h 00), sous la présidence de Monsieur Éric Gilbert, maire et président d'assemblée.

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2026

AFFAIRES COURANTES

01. MOT DU MAIRE

02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Approbation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026

03. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026

04. CORRESPONDANCE

05. APPROBATION DES COMPTES SOUMIS

06. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

6.1 Remplacement temporaire au poste directrice générale et greffière-trésorière par intérim

6.2 Remplacement temporaire au poste directrice générale adjointe des services administratifs

07. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Octroi d'un avenant au mandat d'avant-projet pour les travaux de mise aux normes du barrage du lac Adem

08. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien des routes locales ERL – 157 624\$

8.2 Autorisation de signature d'une entente relative à des travaux municipaux

09. URBANISME

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

9.1 Demande d'usage conditionnel – Résidence de tourisme
située au 990 Chemin de la Montagne

9.2 Autorisation de signatures concernant une entente de service
entre la Municipalité et le contrôleur animalier, la Société
protectrice des animaux de la Mauricie (SPA Mauricie)

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. ENVIRONNEMENT

12. DÉVELOPPEMENT, COMMUNICATIONS, CULTURE & LOISIRS

12.1 Dépôt de la demande pour un projet dans le cadre du
Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives,
sportives et de plein air et autres programmes au
gouvernement fédéral

12.2 Résolution ayant pour objet de présenter un projet dans le
cadre du Fonds de vitalisation de la MRC de Maskinongé

12.3 École de musique FaBéMol – demande d'aide financière -
Fonds participatif mathieusaintois

12.4 Proches aidants de la MRC de Maskinongé – demande
d'aide financière - Fonds participatif mathieusaintois

12.5 Contribution financière Groupe Voix de femmes – Maison
la Tradition

13. AUTRES SUJETS

14. MENTION DES ÉLUS

15. PRÉSENCE À LA SÉANCE

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

AFFAIRES COURANTES

01. MOT DU MAIRE



Séance publique

Mot du Maire

1er juin 2026 - 19H00

Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de
Saint-Mathieu-du-Parc

MOT DU MAIRE

Gestion municipale

- A. Consultations publiques « Paysage Humanisé »
- B. Partenariat Bicolline/Municipalité
- C. Patinoire couverte

MOT DU MAIRE

Gestion municipale

A. Consultation publique paysage humanisé

	Nombre de participants	Nombre de votants	Pour la poursuite de la démarche de paysage humanisé?			
			OUI		NON	
			Nb	%	Nb	%
Samedi 30 mai	43	36	13	36%	23	64%
Dimanche 31 mai	121	116	38	33%	78	67%
TOTAL	164	152	51	34%	101	66%

MOT DU MAIRE

Prochaines étapes

- Les enregistrements des réunions seront rendus publics dès que possible.
- Les ébauches de comptes-rendus seront disponibles pour commentaires des participants d'ici à environ deux semaines.
- Les comptes-rendus finaux seront rendus publics d'ici à 4 semaines
- Le conseil municipal va prendre en considération les résultats des réunions et décider de la suite, notamment un possible sondage.

Une décision finale quant à la poursuite de la démarche du paysage humanisé sera prise cet été.

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

B. Un nouveau partenariat Bicolline/Municipalité

- Correction
- Première rencontre productive du comité de liaison pour discuter tous les enjeux et mettre en œuvre ensemble les solutions qui s'imposent. Bicolline travaille sérieusement à diminuer au maximum les enjeux de:
 - ☐ Risque d'incendie
 - ☐ Manque d'eau
 - ☐ Sécurité routière

MOT DU MAIRE

E. Patinoire couverte

- Projet sera soumis au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (provincial) et le Fonds pour bâtir des collectivités fortes (fédéral)
- Investissement de 5 000\$ à ce moment-ci pour être en mesure de soumettre le projet
- Ajustements ultérieurs possibles et finalisation de la structure de financement si on obtient les fonds

QUESTIONS OU COMMENTAIRES?

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Approbation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026

2026-06-089

Il est proposé par André Bordeleau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6), que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026 en **laissant le point « Autres sujets » ouvert.**

ADOPTÉE

03. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec;

Considérant que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

Considérant que monsieur André Bordeleau était absent à la séance publique du 4 mai;

2026-06-090

À ces causes, il est proposé par Louis Tremblay, conseiller, et résolu à la majorité des conseillers présents (6), que le procès-verbal de la séance ordinaire soit, et est adopté, tel que rédigé.

ADOPTÉE

04. CORRESPONDANCE

01. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

02. GOUVERNEMENT DU CANADA

03. MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC DE MASKINONGÉ) et/ou MUNICIPALITÉS

3.1. Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse : responsabilité fournisseurs pour garantir la sécurité des communications en cas de crise

3.2. Municipalité de Saint-Ulric : demande de modification du Guide TECQ 2024-2028 en ce qui concerne l'exigence imposant une épaisseur minimale pour les travaux de rechargement granulaire

3.3. Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil: demande de rétablissement du programme Petits établissements accessibles (PEA) de la société d'habitation du Québec

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

3.4. Municipalité de Saint-Robert: demande au gouvernement fédéral de reconnaître les services de Postes Canada comme des services essentiels nécessitant le maintien des activités pendant un conflit de travail - Appui

3.5. Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu: dénonciation des coupures dans le Programme d'Emploi-Été Canada

3.6. Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu: demande de modification du Guide programme d'aide à la voirie locale 2025-2027 concernant le volet redressement

3.7. Municipalité de Saint-Juste-du-Lac: demande de modification du Guide programme d'aide à la voirie locale 2025-2027 concernant le volet redressement

3.8. Municipalité de Saint-Éloi: contestation sur l'obligation d'adopter un règlement sur l'entretien et l'occupation de bâtiment

3.9. Municipalité de Saint-Hugues: demande de modification du Guide programme d'aide à la voirie locale 2025-2027 concernant le volet redressement

3.10. Municipalité de Saint-Pie-de-Guire: demande au gouvernement fédéral de reconnaître les services de Postes Canada comme des services essentiels nécessitant le maintien des activités pendant un conflit de travail - Appui

3.11. Municipalité de Saint-Pie-de-Guire: dénonciation des coupures dans le Programme d'Emploi-Été Canada

3.12. Municipalité de Saint-Pie-de-Guire: demande de modification du Guide programme d'aide à la voirie locale 2025-2027 concernant le volet redressement

3.13. MRC des Pays-d'en-Haut: demande à la Régie du bâtiment du Québec d'avoir des normes moins contraignantes

3.14. Municipalité de Saint-Pamphile: demande au gouvernement fédéral de reconnaître les services de Postes Canada comme des services essentiels nécessitant le maintien des activités pendant un conflit de travail - Appui

3.15. Municipalité de Ogden: dénonciation des coupures dans le Programme d'Emploi-Été Canada

04. CONVOCATION / INVITATION

4.1. Proches aidants de la MRC de Maskinongé: invitation à un souper bénéfice - 30e anniversaire

4.2. OBVRLY: invitation à l'assemblée générale annuelle

05. DEMANDE DE SOUTIEN - AIDE FINANCIÈRE

5.1. Fondation québécoise du cancer: demande de contribution financière

06. LETTRE CITOYENNE OU ASSOCIATION

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

07. AUTRES

7.1. **ADMQ:** projet de résolution concernant le projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales

PROJET

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de
Saint-Mathieu-du-Parc

05. APPROBATION DES COMPTES SOUMIS

LISTE DES COMPTES À PAYER - JUIN 2026			
# Chèque	Nom du fournisseur	Montant	Description
NUMERO	NOM	MONTANT	DESCRIPTION
18109	MADAME PAULINE FERRON	950.00 \$	FONDS PARTICIPATIF
18110	LES ENTREPRISES RENE NEWBERRY INC	188.66 \$	TROP PAYÉ - TAXES MUNICIPALES
18112	ACCESSOIRES D'AUTO LEBLANC	930.29 \$	QUINCAILLERIE, ENTRETIEN ET REPARATION
18115	ANDROÏDE	432.45 \$	ADMINISTRATION INFORMATIQUE
18117	BERNARD GAUTHIER (2012) INC.	2 218.27 \$	ENT & REP - BIBLIO ET BUREAU MUNICIPAL
18118	BRANDT TRACTOR LTD.	1 767.97 \$	ENT & REP GARAGE & VÉHICULES
18119	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	72.00 \$	FONDS DE L'INFORMATION FONCIER
18120	LES ENTREPRISES MAX-ALIX (CANADIAN TIRE SHAW)	333.12 \$	DENEIGEMENT - PIECES ET ACCESSOIRES
18121	CANAC	120.15 \$	DENEIGEMENT - PIECES ET ACCESSOIRES
18124	GESTION REJEAN DESAULNIERS	240.00 \$	DISTRIBUTION ALIMENTAIRE
18125	FILGO - DESHAIES ENERGIES	2 625.87 \$	ESSENCE ET HUILE DIESEL
18127	DUGAS MECANIQUE MOBILE	7 113.22 \$	ENT & REP GARAGE & VÉHICULES
18128-18167	CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE	3 289.62 \$	FRAIS D'EXPLOITATION DU GYMNASÉ
18129	LES ENTREPRISES RENE NEWBERRY INC	8 067.04 \$	ENTRETIEN ET RÉPARATION EQUIPEMENT
18130	9443-8520 QUEBEC INC.	30.00 \$	ALIMENTS ET REPAS
18131	GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC	12 316.01 \$	COLLECTE & TRANSPORT ORDURES
18132	RONA INC.	927.33 \$	DENEIGEMENT - PIECES ET ACCESSOIRES
18133	IMPRIMERIE SÉLECT	20.70 \$	FOURNITURES DE BUREAU
18134	ISABELLE ST-ARNAUD	80.00 \$	FONDS PARTICIPATIFS
18135	KENWORTH MASKA - SUCC. SHAWINIGAN	632.65 \$	ENT & REP GARAGE & VÉHICULES
18136	LES COMPTEURS LECOMTE LTÉE	402.42 \$	ENT & REP OUTILLAGE ET EQUIPEMENT
18137	YVES MATTEAU	33.33 \$	PIECES ET ACCESSOIRES
18138	MOISSON MAURICIE	100.00 \$	AUTRES ORGANISMES
18139	MRC DE MASKINONGÉ	186 952.50 \$	QUOTE PART
18140	MRC DE MASKINONGÉ	5 048.38 \$	ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS
18142	NORDIKEAU INC.	1 403.61 \$	ANALYSE EN LABORATOIRE
18143	PEPINIERE DU PARC	16 297.71 \$	AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS
18144	PERMA ROUTE INC.	159.82 \$	ASPHALTE CHAUDE
18145	POMPES INDUSTRIELLES LAUNIER	1 486.17 \$	ENTRETIEN RÉPARATION GARAGE ET VÉHICULES
18146	PLURITEC LTÉE	5 748.75 \$	MISE AUX NORMES Puits Village
18147	CENTRE DU PNEU ENR.	183.96 \$	ENT & REP GARAGE & VÉHICULES
18148	POMPAGE MOBILE INC.	406.45 \$	DENEIGEMENT - MACHINERIES,OUTILLAGE
18150	R.L.DISTRIBUTEUR ENR.	482.16 \$	ENTRETIEN ARTICLES MENAGERS
18151	TOROMONT CATERPILLAR	157.36 \$	ENT & REP GARAGE & VÉHICULES
18152	VIS MAURICIE INC.	21.55 \$	ARTICLES DE QUINCAILLERIE
18154	GROUPE CLR	811.63 \$	COMMUNICATION - PAGETTE
18168	TESSIER RECRÉO-PARC	8 860.99 \$	PARC MULTI USAGERS - LOISIRS
18169	ACIER RAYCO (2016) INC.	4 154.25 \$	PIECES ET ACCESSOIRES
18170	ADN COMMUNICATION	280.09 \$	HEBERGEMENT WEB, ALERTES MUNICIPALES
TOTAL		275 346.48 \$	

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC		
LISTE DES DÉBOURSÉS		
NO PRÉLÈVEMENT	DU FOURNISSEUR	MONTANT
504192	Desjardins Ass-Épargne-Retraite	10 771.20 \$
504193	Visa Desjardins	3 675.89 \$
504194	Cooptel - Internet_Centre Communautaire	62.03 \$
504195	Cooptel - Internet_parc récréoforestier	70.88 \$
504196	Cooptel - Internet, Téléphonie_1890, ch. Principal	138.52 \$
504197	Hydro - Garage	1 266.16 \$
504200	Hydro - Luminaires	389.74 \$
504201	Hydro - 200, ch. de la Canadienne (eaux usées)	655.48 \$
504211	Beneva Assurances-Collective	7 532.39 \$
504212	Retraite Québec	364.37 \$
504213	Desjardins Ass-Épargne-Retraite -05	8 495.42 \$
504214	Ministère du revenu du Québec	32 481.96 \$
504218	Bell - Bibliothèque	76.31 \$
504219	Bell - Écocentre	89.11 \$
504220	Bell - Ligne mesures d'urgences	99.46 \$
504221	Bell - Bureau municipal	76.31 \$
504222	Bell - Centre communautaire	82.06 \$
504223	Bell Mobilité - Cellulaires	241.75 \$
504225	Global Payments	47.49 \$
504229	Hydro - Ch du Galet - Station #1	269.18 \$
504230	Hydro - Ch du Canton - Station #2	149.94 \$
504231	Nuvei	85.69 \$
504232	Nayax Canada inc.	11.44 \$
504277	Hydro - Bureau municipal - Caserne	943.22 \$
5041999	Hydro - Centre communautaire	814.14 \$
504203 - 504224	Moisson Mauricie	228.00 \$
504215-216	Receveur général du Canada	12 322.40 \$
		81 440.54 \$
MASSE SALARIALE NETTE - DATE DE PAIEMENT		
Conseil municipal		6 016.76 \$
Employés municipaux		53 883.99 \$
		59 900.75 \$
	TOTAL	141 341.29 \$

Je, Marie-Pierre Gagnon, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes ci-dessus.

Marie-Pierre Gagnon
Directrice générale et
Greffière-trésorière par intérim

2026-06-091

Il est proposé par Yves Monette, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6), que le conseil adopte la liste des comptes soumis et en autorise les paiements.

ADOPTÉE

06. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

6.1 Remplacement temporaire au poste directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Considérant l'absence de la directrice générale et greffière-trésorière;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

Considérant que la directrice générale adjointe des services administratifs assure déjà l'intérim et l'ensemble des responsabilités afférentes à ce poste;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité des opérations administratives, de la représentation de la Municipalité ainsi que des communications avec les instances gouvernementales;

2026-06-092

Il est proposé par Michel Langlois, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil nomme Madame Marie-Pierre Gagnon à titre de directrice générale et greffière-trésorière par intérim, à compter du 26 mai 2026 et ce, jusqu'au retour de la directrice générale statutaire;

Que Madame Marie-Pierre Gagnon soit autorisée à représenter la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc à la Cour municipale, avec les mêmes pouvoirs et responsabilités que la directrice générale et greffière-trésorière.

Que Madame Marie-Pierre Gagnon soit également désignée comme représentante officielle de la Municipalité auprès des ministères fédéraux et provinciaux, et qu'elle bénéficie, à cette fin, de l'ensemble des pouvoirs et obligations rattachés à la fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

Que le maire, monsieur Éric Gilbert, est autorisé à signer l'entente de travail entre les deux parties.

ADOPTÉE

6.2 Remplacement temporaire au poste directrice générale adjointe des services administratifs

Considérant que la directrice générale adjointe des services administratifs remplace temporairement la directrice générale et greffière-trésorière, tel qu'adopté par la résolution 2026-06-092;

Considérant que Madame Johanne Lahaie possède une expérience pertinente pour assurer le remplacement dans ces fonctions;

2026-06-093

Il est proposé par André Bordeleau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil nomme Madame Johanne Lahaie à titre de directrice générale adjointe des services administratifs, à compter du 26 mai 2026 et ce, jusqu'au retour de Mme Gagnon à son poste permanent.

Que la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Marie-Pierre Gagnon, est autorisée à signer l'entente de travail entre les deux parties.

ADOPTÉE

07. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Octroi d'un avenant au mandat d'avant-projet pour les travaux de mise aux normes du barrage du lac Adem

Considérant que la Municipalité a mandaté par la résolution 2026-02-019, la firme Artelia pour la réalisation de l'avant-projet des travaux de mise aux normes du barrage du lac Adem;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

Considérant qu'il est recommandé de procéder à des investigations géophysiques et géotechniques afin de mieux définir l'ampleur des travaux requis et de réduire les incertitudes liées à la conception des travaux de mise aux normes;

Considérant que la firme Artelia a déposé une proposition d'avenant au mandat actuel comprenant :

- des investigations géophysiques;
- des investigations géotechniques;
- l'intégration des informations obtenues au concept des travaux de mise aux normes;

2026-06-094

Il est proposé par Louis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil accepte la proposition d'avenant de la firme Artelia relativement au mandat d'avant-projet pour les travaux de mise aux normes du barrage du lac Adem au montant forfaitaire de trente-quatre mille sept cent cinquante dollars (34 750,00 \$), plus les taxes applicables.

Que la dépense soit imputée au poste budgétaire au Surplus accumulé non affecté (SANA).

ADOPTÉE

08. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien des routes locales ERL – 157 624\$

Considérant que le ministère des Transports et de la Mobilité durable a versé une compensation de cent cinquante-sept mille six cent vingt-quatre dollars (157 624\$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2026;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

2026-06-095

À ces causes, il est proposé par Louis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale sous le volet d'entretien des routes locales.

ADOPTÉE

8.2 Autorisation de signature d'une entente relative à des travaux municipaux

Considérant que la Municipalité souhaite conclure une entente relative à des travaux municipaux afin d'encadrer la réalisation de travaux d'infrastructures et les obligations des parties concernées;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

Considérant que cette entente permettra de définir notamment la nature des travaux à réaliser, les responsabilités des parties, les modalités d'exécution ainsi que les engagements financiers applicables;

Considérant que le conseil municipal juge opportun d'autoriser la conclusion et la signature de ladite entente;

2026-06-096

Il est proposé par Louis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil autorise la conclusion d'une entente relative à des travaux municipaux pour le chemin Cuthbert.

Que le maire ainsi que la direction générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente ainsi que tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

Que les coûts associés aux travaux visés par cette entente soient assumés selon les modalités prévues à celle-ci.

ADOPTÉE

09. URBANISME

9.1 Demande d'usage conditionnel – Résidence de tourisme située au 990 Chemin de la Montagne

Considérant qu'une demande d'usage conditionnel, datée du 14 avril 2026, a été déposée pour l'opération d'une résidence de tourisme située au 990, chemin de la Montagne;

Considérant qu'il s'agit d'une demande pour une résidence de quatre (4) chambres à coucher, pour une capacité maximale de 8 personnes ;

Considérant qu'il n'y a pas de résidence de tourisme à moins de 200 mètres de la propriété concernée.

Considérant que la résidence visée bénéficie des services municipaux d'aqueduc et d'égouts;

Considérant qu'une personne responsable pouvant se déplacer à l'intérieur d'un délai d'une heure lors des périodes de location a été proposée ;

Considérant que les critères d'évaluation pour le traitement de la demande ont été jugés atteints;

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

2026-06-097

Il est proposé par Michel Langlois, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil autorise la demande en vertu du règlement sur les usages conditionnels pour l'exploitation d'une résidence de tourisme de quatre (4) chambres à coucher en location de courte durée pour une capacité maximale de 8 personnes située au 990, chemin du la Montagne.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

9.2 Autorisation de signatures concernant une entente de service entre la Municipalité et le contrôleur animalier, la Société protectrice des animaux de la Mauricie (SPA Mauricie)

Considérant que pour l'application de ses règlements, il est opportun pour la Municipalité de nommer un contrôleur animalier afin de dispenser certains services de contrôle et de secours pour les animaux sur le territoire de la Municipalité;

Considérant que la SPA Mauricie et ses représentants seront autorisés à recenser la population canine ainsi que les chats, à leur attribuer une médaille afin de bien les identifier et à voir au respect de la réglementation concernant les animaux sur le territoire;

Considérant que la SPA Mauricie consent à être désignée comme étant le contrôleur animalier pour la Municipalité;

Considérant qu'un règlement concernant la garde des animaux sur le territoire de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc a été adopté et porte le numéro 2020-04;

Considérant les tarifs applicables annuellement :

- 2027 : 9 206 \$
- 2028 : 9 606 \$
- 2029 : 10 006 \$
- 2030 : 10 407 \$

2026-06-098

Il est proposé par Louise Chabot, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc autorise monsieur Éric Gilbert, maire, et madame Marie-Pierre Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, à signer l'entente de service qui sera en vigueur du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2030 pour la somme totale de trente-neuf mille deux cent-vingt-cinq dollars (39 225\$) entre la Municipalité et le contrôleur animalier, la Société protectrice des animaux de la Mauricie.

ADOPTÉE

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. ENVIRONNEMENT

12. DÉVELOPPEMENT, COMMUNICATIONS, CULTURE & LOISIRS

12.1 Dépôt de la demande pour un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air et autres programmes au gouvernement fédéral

2026-06-099

Il est proposé par Barthélémy Boisguérin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil autorise la présentation du projet de l'aménagement de la patinoire couverte au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air et ainsi qu'aux autres programmes pertinents au gouvernement fédéral.

Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre.

Que la Municipalité désigne Madame Marie-Pierre Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

12.2 Résolution ayant pour objet de présenter un projet dans le cadre du Fonds de vitalisation de la MRC de Maskinongé

2026-06-100

Il est proposé par Barthélémy Boisguérin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil autorise la présentation du projet de l'aménagement du parc du Pont couvert dans le cadre du Fonds de vitalisation de la MRC de Maskinongé.

Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet;

Que le conseil désigne Madame Marie-Pierre Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

12.3 École de musique FaBéMol – demande d'aide financière - Fonds participatif mathieusaintois

Considérant qu'une demande d'aide financière a été déposée dans le cadre du Fonds participatif Mathieusaintois le 28 avril 2026 pour la tenue d'un événement communautaire qui aura lieu le 20 juin prochain;

Considérant que l'Ensemble Vocal Fa Bémol est un organisme sans but lucratif œuvrant dans le domaine culturel et communautaire;

Considérant que l'Ensemble Vocal Fa Bémol présentera le spectacle *Hommage à la chanson québécoise* le 20 juin 2026 à la Petite Place des Arts;

Considérant que le conseil municipal reconnaît l'importance des initiatives culturelles et communautaires sur son territoire;

2026-06-101

Il est proposé par Louise Chabot, conseillère, et résolu à la majorité des conseillers présents (6), que le conseil accorde une aide financière de 200 \$ à l'Ensemble Vocal Fa Bémol afin de soutenir la tenue du spectacle *Hommage à la chanson québécoise* prévu le 20 juin 2026;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

Que cette dépense soit financée à même le Fonds participatif mathieusaintois.

ADOPTÉE

12.4 Proches aidants de la MRC de Maskinongé – demande d’aide financière - Fonds participatif mathieusaintois

Considérant que les personnes proches aidantes jouent un rôle essentiel auprès des personnes en perte d'autonomie, malades ou vulnérables;

Considérant que l'organisme œuvrant auprès des proches aidants contribue au soutien, à l'accompagnement et au mieux-être des citoyens de la communauté;

Considérant que le conseil municipal souhaite soutenir les organismes communautaires dans la réalisation de leur mission;

2026-06-102

Il est proposé par Yves Monette, conseiller, et résolu à la majorité des conseillers présents (6), que le conseil accorde une aide financière de 100 \$ à l'organisme Proches aidants de la MRC de Maskinongé afin de soutenir ses activités et sa mission auprès des personnes proches aidantes sur le territoire de la municipalité.

Que cette dépense soit financée à même le Fonds participatif mathieusaintois.

ADOPTÉE

12.5 Contribution financière Groupe Voix de femmes – Maison la Tradition

Considérant que le Groupe Voix de Femmes / Maison La Tradition organise une série d'activités intitulées « Les Répare dons », qui se tiendront à compter du 6 juin et jusqu'à l'automne;

Considérant que ces activités visent notamment à promouvoir la réduction des déchets, le recyclage, la réutilisation et l'économie circulaire par la réparation de petits objets du quotidien par des bénévoles et des personnes-ressources;

Considérant que cette initiative favorise l'implication citoyenne et contribue au développement d'actions concrètes en matière d'environnement et d'entraide communautaire;

Considérant que les dons recueillis lors de ces activités serviront à soutenir la mission du Groupe Voix de Femmes;

Considérant que le conseil municipal reconnaît l'importance de soutenir les organismes communautaires œuvrant au bénéfice de la collectivité;

Considérant les articles 4, alinéa 1, 90 et 91, alinéa 2 de la Loi sur les compétences municipales qui permettent à la Municipalité d'accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

2026-06-103

Il est proposé par Louise Chabot, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil accorde une aide

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

financière de neuf cents (900 \$) au Groupe Voix de Femmes / Maison La Tradition afin de soutenir la réalisation des activités « Les Répare dons »;

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire Fonds participatif mathieusaintois.

ADOPTÉE

13. AUTRES SUJETS

14. MENTION DES ÉLUS

- Monsieur Michel Langlois mentionne que la tour cellulaire sera inaugurée, si tout va bien, à la fin du mois de juin.
- Madame Louise Chabot informe que l'École de la Tortue-des-Bois a inauguré le magnifique projet de la Forêt nourricière.

15. PRÉSENCE À LA SÉANCE

Un total de 21 citoyens ont assisté à l'assemblée.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Une période de questions est tenue.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la présente séance est levée à 20h31.

APPROBATION DU BROUILLON SÉANCE TENANTE POUR L'EXÉCUTION DES RÉSOLUTIONS

Je, Éric Gilbert, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'alinéa 2 de l'article 142 du Code municipal du Québec.

Éric Gilbert
Maire
Président d'assemblée

Marie-Pierre Gagnon
Directrice générale et
greffière-trésorière par intérim